

Une heure en Lavaux  
sur les pas de Franz Weber

Photos cahier 1 © Jean-François Ponnaz  
Illustrations cahier 2 © Sauver Lavaux / Philippe Huguenin

ISBN : 978-2-88892-062-5  
Copyright © 2011 by Fondation Franz Weber and Éditions Xenia,  
CP 395, 1800 Vevey, Suisse  
[www.editions-xenia.com](http://www.editions-xenia.com)  
[info@editions-xenia.com](mailto:info@editions-xenia.com)  
Tél. +41 21 921 85 05  
skype : xeniabooks

UNE HEURE EN LAVAUX  
SUR LES PAS DE FRANZ WEBER

Xenia



# Sommaire

FRANZ WEBER, LAVAUX ET L'ABSOLU, par Bertil Galland	7
---	---

## ANNEXES

QUE CETTE TERRE-LÀ SOIT EN VIGNES, par Franz Weber	47
Lavaux dans les arts et la littérature	72
Autres sources	78
Adresses utiles	79

## CAHIERS D'ILLUSTRATIONS

<i>Le beau Lavaux</i> , par Jean-François Ponnaz	27
<i>Le Lavaux qu'on vous cache</i> , par Philippe Huguenin	57



Bertil Galland

## **Franz Weber, Lavaux et l'absolu**

### **Lavaux en Rurbanie**

Sans un regard global sur l'époque, impossible de saisir le rôle joué par Franz Weber dans la destinée de Lavaux. Ce mouchoir de poche sacré. Ce sacré sujet de dithyrambes et de polémiques. Une traversée de quinze kilomètres par des vignobles en folle déclivité et des villages serrés comme des poings. Ampleur abrupte crêtée de bois. Cascades discrètes. Mais grand spectacle des murets précipités sur le miroir d'un lac célèbre. Terroir réputé pour son vin, topographie admirée pour sa verticalité mariée à la houle des ceps disciplinés. Une harmonie où la force exprime la paix qui se dégage de cette mosaïque de petits clos où chaque saison répand sa couleur.

La région se trouve néanmoins traversée par deux grands axes appartenant aux communications européennes. Seule une vigoureuse présence vigneronne lui a permis de garder son caractère dans ce va-et-vient ferroviaire et routier. Plus gravement encore, Lavaux se trouve pris en tenaille de l'ouest et de l'est par une

avancée urbaine agressive. « Métropolisation » ! C'est le mot du sociologue Michel Bassand pour synthétiser le phénomène qui, entre le Jura et les Alpes, a transformé la Suisse depuis la Deuxième Guerre mondiale. La mutation a été irrésistible et pas seulement dans le domaine construit. Elle a fait sauter les frontières cantonales, les limites communales, changé les mœurs, mis en cause la structure même des pouvoirs publics. Il importe de commencer ce livre en situant Lavaux dans l'inflexion de la modernité observée depuis 60 ans.

La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a ravagé les campagnes helvétiques. Elle a fait exploser les agglomérations historiques, petites et grandes. Une guerre, le passage de divisions blindées et des bombardements n'auraient pas éliminé plus brutalement l'ancien aspect des choses. La plupart des paysages qui ont fait la réputation de l'Helvétie ont été balafrés, occupés, tronqués, recouverts. Seule reste à l'horizon, lointaine, nostalgique, permanente, la toile de fond des Alpes. Les sites ruraux qui subsistent, même piqués de constructions incongrues, nous émeuvent d'autant plus qu'on les sent en sursis. Car les petits bourgs en poings serrés se sont ouverts et les doigts des banlieues se sont allongés jusqu'à se fondre dans une marée urbaine généralisée. Les citadins devenus pendulaires ont envahi champs et vignes. Seules les forêts sont restées intactes. Pourquoi donc ? Grâce à une politique fédérale très ancienne qui s'est révélée efficace. Cette interdiction catégorique d'arracher et de bâtir en zone sylvicole a bien fonctionné. Elle mérite réflexion.

En langage de sociologue, tout le reste du moyen pays, de Genève à Romanshorn, s'est « rurbanisé ». Non seulement le mot évoque des urbains



retrouvant chaque soir la ruralité de leurs fermes rénovées, si possible isolées, mais toute la campagne est maintenant envahie de projets résidentiels, de coulées de villas éclectiques. Et nous ne parcourons plus cinq kilomètres en Suisse sans voir les cultures hachées par des aires logistiques, des halles aveugles, des boîtes à soulier brutes ou artistement ornées (l'une d'elles vient d'apparaître en Lavaux, à Rivaz, sous la cascade de Forestay qui, dans son état sauvage, inspira un surréaliste, Marcel Duchamp). Et voici des pylônes, des antennes et autres dispositifs métalliques, telles les premières éoliennes qui vont rivaliser de hauteur, des usines qui se sont desserrées en se mettant au vert en faisant disparaître le vert. Plus loin voici des zones commerciales gueulardes, des hypermarchés adossés à des nœuds routiers, eux-mêmes bordés de barrières antibruit.

Il suffit de traverser la frontière française pour mesurer le contraste. D'un côté la Suisse semble aujourd'hui surpeuplée, désormais étriquée, prise à la gorge par la densification métropolitaine, dans un anarchique affrontement pour la possession de chaque hectare encore disponible, entre le trafic, l'énergie, le commerce, l'industrie, l'habitat, les loisirs et Dieu sait quel nouveau réseau décrété indispensable. En revanche nous retrouvons notre souffle outre-Jura dans l'ample respiration des espaces de France. Certes les zones commerciales y créent aussi des Amériques monstrueuses de banalité bariolée, mais il reste des paysages cultivés jusqu'à l'horizon sans obstacles, des vastes vignobles intégralement respectés. La belle Suisse, de son côté, a laissé sa surface se bourrer d'une prospérité chaotique.

## Le temps des aménagistes

Cette évolution a été dénoncée dès les années 1960. Il est frappant que Lavaux ait d'emblée été désigné comme paradigme: un haut-lieu miraculé mais sous menace directe. Apparemment, le vignoble qu'on parcourt entre Lausanne et Vevey semblait alors poursuivre en paix ses activités ancestrales. Célébré par les amateurs de grands crus, n'avait-il pas charmé Stravinski et inspiré Ramuz? La baie de Cully n'avait-elle pas offert au poète l'image exemplaire de la courbe qu'il souhaitait décrire? Les peintres suisses, de Bosshard et Steven-Paul Robert à Sarto, n'avaient-ils pas manifesté, jusque dans la structure de leurs tableaux, l'influence de cette topographie verticale? On croyait les murets de Lavaux hors d'atteinte en leur géométrie géniale. Ne rappellent-ils pas la Chine éternelle et ses pentes à rizières dans la superposition vertigineuse de leurs digues?

L'Exposition nationale de 1964, à Lausanne, fut animée par l'entrée en lice d'une nouvelle espèce d'architectes pugnaces ou d'urbanistes préférant s'intituler aménagistes du territoire. Ils avaient un message urgent à diffuser. Ils mirent la population et les autorités en garde contre l'altération rapide du plateau suisse et choisirent précisément, parmi tous les sites helvétiques, le cas de Lavaux. Trois photos panoramiques furent déployées, montrant trois états du vignoble, suspendu des crêtes boisées jusqu'au lac dont toute la rive – dans l'état contemporain – était déjà livrée à la propriété privée de Lutry à Villette, alignement de chalets alpestres, de pavillons bourgeois et de mini-palais palladiens les pieds dans l'eau.

Les jeux étaient faits à ce niveau, le long de la voie ferrée du Simplon. Mais les aménagistes faisaient observer plus haut, dans les vignes, comme un début de vérole qui attaquait à partir de Lutry, de Cully, de Corsier et déjà virulent à Grandvaux : la multiplication de résidences du genre villa ou cabanon de vacances en bordure des parchets, autour des villages et jusqu'en pleines cultures.

Par ailleurs deux visions du futur étaient affichées. L'une par une photographie d'un Lavaux moucheté de petits carrés blancs et trivialisé à jamais. La solution opposée à ce pullulement était un montage montrant l'extension de l'habitat en bâtiments contigus dans le prolongement de quelques bourgs. On admettait donc à l'époque comme inéluctable, voire désirable, cette croissance sur les marges du vignoble pour assurer en contrepartie la protection complète de son coeur. La défense de toute la zone viticole existante n'était pas envisagée. On suivait la logique de la croissance économique et démographique. L'idée d'une sauvegarde radicalisée surgira peu après.

Du moins les aménagistes avaient-ils plaidé pour une nouvelle politique du territoire. Jusque-là, propriétaires, acquéreurs de parcelles et municipalités avaient pu implanter des habitations nouvelles à leur gré. Maintenant on savait que le pays risquait la catastrophe. Mètre carré par mètre carré, la « rurbanisation » s'appesantissait sur les rives lémaniques. Après les péchés véniels et maladroites de certaines constructions locales, fautes de goût, naïvetés de petits bâtisseurs accaparant des vues imprenables, obstructions des rives, occupation des lisières, complaisances de syndics,

on voyait se profiler, dans la fièvre économique des Trente Glorieuses, certains promoteurs aux projets audacieux, aux dents longues, lourds de capitaux à investir, donnant libre cours à leurs visions résidentielles au pied de toutes les pentes vierges d'Helvétie, les blanches des Alpes, les vertes du plateau, ou, comme à Lavaux, devant un lac incomparable. Quels quartiers neufs, quel bourg satellite, quelle luxueuse propriété de nabab allait-on voir surgir dans le lacis millénaire des murets? Quels parkings verrait-on se greffer au pied des raidillons réservés jusque-là aux piocheurs, aux vendangeurs et aux humbles pétarades des tracassets?

J'ai vécu moi-même les temps nouveaux à Saint-Saphorin, l'une des localités vigneronnes de Lavaux les plus pittoresques et les plus aimées des peintres, mais je ne dirais pas la plus paisible. Je travaillais chez moi, en plein bourg, quand penché sur mon ordinateur, ma fenêtre au niveau des toits, parlant à un ami, je fus attaqué par un vrombissement qui n'était plus celui d'un motoculteur. Un hélicoptère passait à quelques mètres, plongeait, s'éloignait vers le ciel, revenait, plongeait encore, s'élevait à nouveau me laissant croire qu'il permettait à notre conversation de reprendre et à mes idées de se remettre en ordre. Mais il allait simplement se réapprovisionner en sulfate avant de reprendre, une rangée de vigne après l'autre, son aspersion. Je n'avais pas assisté à une agression aussi futuriste depuis mes reportages sur la guerre américaine au Vietnam.

## **Du millefeuille de la gouvernance à la lance du preux chevalier**

Toute la Suisse se trouvait alors en phase de modernité conquérante, saisie par la grande convulsion qui la « métropolisait ». L'esprit du temps, c'était l'enthousiasme de tirer parti – et profits – des atouts topographiques et des régions de charme. Bien sûr que Lavaux était encore fermement occupé par des vigneron attachés à leur domaine ombré de petits vergers, rafraîchi par de frais caveaux. Ils expérimentaient intelligemment de nouveaux cépages. Ils en redécouvraient de très anciens : Robert Monnier de Cully ressuscita le plant Robert. Mais leur regard ne se perdait pas sur l'étendue onirique du Léman. Les viticulteurs tentaient d'introduire dans leurs pratiques les progrès de la viticulture et de l'œnologie. Et jusque dans leurs caves, où les langues se délient, ils percevaient les rumeurs immobilières, le tam-tam de projets audacieux. L'avancée de l'autoroute, la proximité des gares et les vols internationaux de Genève ne faisaient qu'augmenter la pression. Le balcon de Lavaux exerçait une irrésistible attirance. À dire vrai, parmi les habitants du coin, les vendeurs n'étaient pas légion. Mais on observa néanmoins que certains propriétaires de vignes cédaient à la tentation. Un équipement innovateur ou des problèmes de famille créaient de brusques besoins d'argent. On se mit à parler plus ouvertement de céder des parcelles.

Tandis que certains architectes imaginaient des nids d'aigle décoiffants ou que les promoteurs du tourisme réclamaient une mise en valeur de la

Corniche, on vit aussi des propriétaires chercher plus raisonnablement à exploiter les atouts de leur région par des projets résidentiels « respectueux de l'environnement ». La motorisation de la population locale suscitait, à elle seule, des besoins impérieux d'espaces de stationnement que les instances municipales s'efforcèrent de cacher et d'enfouir. Des bureaux d'ingénieurs de Lausanne étaient chargés de prolonger l'autoroute A1 par l'A9 vers Vevey, et une bonne fée, ou la nouvelle politique d'aménagement, les incita à manifester un certain doigté dans son tracé. Ils s'efforcèrent d'épargner au vignoble de Lavaux une balafre trop atroce, faisant passer le trafic dans les hauteurs entre Belmont et Chexbres. Nous n'allons pas, après-coup, regretter qu'ils n'aient pas entubé les automobilistes dans un long tunnel. La mode n'était pas encore de financer par centaines de millions la traversée des régions sensibles par d'interminables boyaux, comme ceux dont la rive occidentale du lac de Neuchâtel offre aujourd'hui l'exemple lugubre. Épargne-t-on le paysage ? Oui, mais la traversée de la belle Suisse, pour les voyageurs, est alors organisée de manière à ce qu'ils ne voient rien.

Ainsi diverses visions du futur sont-elles confrontées au risque d'irréversibles désastres. L'écologie devient un mot toujours plus répandu dans le vocabulaire et les esprits. Un certain consensus très helvétique s'esquisse alors lentement dans les débats et dans la législation : il importe de réagir au chaos. Une dialectique des bâtisseurs et des protecteurs s'engage, non sans polémiques, face aux consommateurs et aux pendulaires longtemps tentés de chercher leurs aises en se fichant du futur.

Ce qui nous ramène à Lavaux et à l'action précise qu'y tentèrent les aménagistes. On percevait alors dans le Pays de Vaud l'influence de Jean-Pierre Vouga et de ses proches. Ce grand commis, de la lignée de grands archéologues neuchâtelois, architecte diplômé des Beaux-Arts à Paris, ne craignait pas d'exercer son autorité, par tempérament, comme homme de culture et surtout par sa fonction d'architecte cantonal et de responsable d'un nouveau Service de l'administration: l'aménagement du territoire. Vouga agissait jusqu'à Berne comme concepteur d'une politique fédérale. À tous les niveaux, il se montra énergique. Il inspira la loi vaudoise de 1964 qui freina la prolifération des villas en pleine campagne, ou en plein vignoble, exigeant une surface minimum pour chaque propriété. Il incita les conseils communaux à procéder à un zonage généralisé. Il contrôla de près leurs décisions et constata que les municipalités exagéraient l'ampleur des surfaces à construire. Il recourut enfin en quelques sites à l'arme légale des plans d'extension qu'il imposa d'en haut, évitant pas mal de désastres. Saluons sa mémoire en nous réjouissant de la survie miraculeuse de lieux charmants, tel le crêt de Féchy, que coiffe un clocher très fin au sommet d'un vignoble fameux de la Côte, ou, dans l'arrière-pays de Lavaux, les rives restées agrestes du lac de Bret.

L'action résolue des aménagistes et les fameuses photos de Lavaux à l'Expo 64, préparèrent citoyens et citoyennes suisses au grand vote constitutionnel de 1969 qui soumit la politique du sol au contrôle de la Confédération. Mais on jurait évidemment, avec l'éternelle ambiguïté des pouvoirs publics, que l'on respecterait pleinement le droit à la propriété

et l'indemnisation complète en cas d'expropriation. En fait, les cantons continuèrent à jouer le rôle principal dans ce domaine, avec des hauts et des bas dans la volonté d'éviter les dérives.

Mais il faut insister à ce stade sur les effets multiples de la métropolisation du plateau suisse. L'expression ne désigne pas seulement l'aspect physique de l'habitat ni l'implantation des bâtiments. L'étalement du domaine construit a fait exploser la logique des limites communales. Il a bouleversé l'exercice traditionnel du pouvoir politique. Le cas de Lavaux illustre de manière spectaculaire la croissance d'un millefeuille juridique monstrueux, superposition indéchiffrable d'autorités plus ou moins actives et contraignantes sur un territoire qui, dans le cas d'espèce, peut aller d'une ou de cinq communes à dix, douze ou quatorze. Car cette région n'a jamais disposé d'un pouvoir propre. Les interventions sur son sol comporteront – crampez-vous – des initiatives, des directives, des pétitions, des précautions, des interdictions, des réprobations, des freins, des subventions, des pressions, des stratégies, des plans, des règlements, des conventions intercommunales, etc., jusqu'à des votes d'exécutifs, de conseils, d'assemblées, jusqu'à des arrêts judiciaires, jusqu'à de nouveaux articles constitutionnels vaudois ou suisses, jusqu'à des lois d'application. Le pouvoir officiel, réel ou de simple pression, émanera – en dressant l'inventaire de bas en haut – d'actes de particuliers, de groupes de citoyens, d'associations économiques ou professionnelles, d'instances collectives officielles, d'autorités communales diverses, chacune pour soi ou plusieurs réunies, en organismes intercommunaux à but particulier, ou de communes en état



de fusion. Les actes strictement légaux concernant l'aménagement du sol viendront finalement du Grand Conseil ou du gouvernement vaudois, de l'administration cantonale, de bureaux de Berne, du Conseil fédéral, des Chambres, et enfin – honneur au souverain – du peuple lui-même.

Et pour mettre la cerise sur le gâteau, ou introduire une petite bombe dans cette complexification croissante des pouvoirs, gardons-nous, dans une chronologie succincte, d'oublier une prestigieuse intervention de niveau international.

En 1972, Lavaux sera introduit dans l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites, et en 1977 dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels par décision du Conseil fédéral.

En 1977, les citoyens vaudois renforceront cette disposition par la majorité populaire historique qui acceptera la première initiative de Franz Weber « Sauver Lavaux ». Il y en aura deux autres.

En 1979 entreront en vigueur les effets concrets de la première initiative par la Loi vaudoise dite « plan de protection de Lavaux ».

Et pour abrégé, faisons un saut en 2007, lorsque l'UNESCO, approuvée par l'Office fédéral de la culture, inscrira Lavaux dans le patrimoine mondial de l'humanité.

Mais derrière ce couronnement, qui n'a rien de final, se seront cachées quelques couches supplémentaires du millefeuille de la gouvernance, dès lors que la Commission intercommunale de Lavaux de 1970, dite CIL, se sera clonée en une commission nouvelle, dite CCU, dont le Cahier des charges explosera lui-même, comme un champignon atomique et dans un

langage technocratique si riche, et d'une stratégie tellement universelle, visant une Charte de Lavaux, un Prix de Lavaux, et même une Encyclopédie de Lavaux, que, passant des « objectifs-cadres » aux « fiches de suivi réactif » par le truchement de présidents exécutifs de quatre groupes de travail, on peut craindre que les chattes de Riex, d'Épesses ou de Saint-Saphorin n'y reconnaissent plus leurs petits.

### **La péréquation détruite par Franz Weber**

Au moment de situer Franz Weber dans cette épopée, il n'est pas faux de comparer son apparition au surgissement d'un chevalier d'un autre temps. On peut l'imaginer sur sa cavale blanche. Car il fallait une figure impavide, fier caracoleur ignorant l'accumulation des obstacles et simplifiant radicalement son but, pour faire face – avec efficacité, on le verra – à l'embrouillamini que nous venons de décrire. Sous les pressions en tous sens, sous l'empilement des pouvoirs, dans le déchaînement des intérêts, il fallait nettoyer son regard et le fixer sur une seule réalité, sur le cœur des choses : un lieu extraordinaire et concret, la région de Lavaux, sa beauté unique.

Une réaction venue des entrailles cria non lorsqu'on vit à l'œuvre ceux qui se mettaient à technocratiser, à exploiter, à dépersonnaliser cette région en lui portant atteinte physiquement. L'objectif de Franz Weber fut clair et l'est resté : empêcher absolument tout projet de construction qui porterait atteinte à ces villages, à ce vignoble.

Mais il faut aussi parler maintenant d'un acteur de Lavaux, Edmond Chollet, bien enraciné à Villette. En pleine fièvre de construction des années soixante et face aux spéculateurs, cet homme de sensibilité et de profondeur mit à l'épreuve, au fond de lui-même, ses liens à ce vignoble, pour le moins aussi vifs et plus évidents que ceux du journaliste bâlois. Chollet exerçait en sa commune un pouvoir légal. Il était syndic. Et sa réaction aux événements fut différente.

Il comprit tout à fait qu'une prolifération de résidences dans les vignes serait une catastrophe. Il tint à réagir selon ses propres convictions, sans attendre directives cantonales, lois de Berne ou harcèlements de l'opinion publique. Il avait prêté l'oreille à de véritables philosophes du terroir, tel l'agriculteur-pionnier Olivier Delafontaine, qui cultivait son domaine sur les pentes du Mont-de-Gourze, à deux pas, et fut l'un des premiers à créer, au café du Pigeon, près du lac de Bret, un groupe paysan de réflexion et d'action. Ce milieu fut à l'avant-garde, dans l'affirmation qu'il fallait sauvegarder les espaces de culture, mais n'ignorait pas les besoins d'argent qui peuvent pousser un exploitant à vendre une parcelle à bâtir. Toute la paysannerie se trouvait sous pression, incitée à modifier ses équipements, ses méthodes de travail, mais aussi les principes mêmes du remaniement parcellaire. La solution préconisée fut la péréquation.

Entre les propriétaires agricoles d'un périmètre donné, il fallait répartir les terres avec équité : de larges surfaces à travailler et par ailleurs une petite zone à vendre pour bâtir, où chacun avait sa part. On évitait ainsi de faire voisiner un agriculteur qui faisait fortune en sacrifiant son domaine et celui qui restait

à peiner. Une réflexion parallèle animait à gauche des architectes comme le municipal lausannois socialiste Marx Levy qui s'impliqua dans des systèmes de péréquation à La Côte. Quant à Edmond Chollet, il lia un remembrement du vignoble entrepris dans sa commune au projet d'une zone constructible, selon le principe de la péréquation. Il travailla avec un bon architecte pour concevoir, en prolongement du bourg et en style discret, un nouveau quartier d'habitat concentré.

Tel fut le projet de Villette qui, au début des années 1970, mit le feu aux poudres. On le dénonça comme un scandale. L'État de Vaud avait approuvé ce plan d'extension communal combiné à la péréquation qui rendait inconstructible 93 pour cent de l'aire de Villette, définitivement vouée à la vigne. Mais une surface y était concédée à 43 habitations individuelles en contigu. Le conseil communal de Villette approuva de justesse mais les opposants regroupèrent leurs forces. Ils condamnèrent publiquement ces constructions, longues d'un quart de kilomètre et d'une quinzaine de mètres de hauteur, que le syndic prétendait accoler au vieux village. Ils appelèrent Franz Weber au secours. Ils avaient été impressionnés par les succès que ce journaliste remportait depuis son combat réussi pour protéger l'Engadine. La presse suisse et internationale fut ameutée. Une pétition fut lancée contre « les 43 villas de Villette ». Elle recueillit 100'000 signatures, mais on sait que ces vœux pies finissent souvent dans un tiroir. Weber prit alors le risque de lancer une initiative constitutionnelle. Dans la charte fondamentale du canton de Vaud, Lavaux devait s'inscrire en toutes lettres comme « site protégé de la Lutrive à Corsier ». Absolument protégé.

Dans une conversation confraternelle, deux vues s'opposent.

Pour *24 Heures*, le quotidien des Vaudois, je suivais de près, ces années-là, les combats politiques sur les constructions, la protection des sites, la destinée du territoire. Loin d'observer les événements dans la routine de l'information locale ou comme chroniqueur flairant les faux-pas des pontes au pouvoir, il m'importait de repérer les acteurs dont l'action me paraissait innovatrice et réfléchie, voire courageuse, et de faire connaître leurs vues.

Dans ces mêlées territoriales et constructives, j'ai ainsi soutenu Vouga. Je réservais mes attaques aux projets des promoteurs peu scrupuleux et aux édiles manipulés. J'appréciais peu ceux qui ressassaient leurs principes libéraux face à des menaces criardes et laissaient villes et sites se dégrader. Bien des lecteurs du *24 Heures* s'attendaient à ce que j'applaudisse Franz Weber. Mais en vérité je fus effaré de voir la presse, notamment alémanique et de l'étranger, dénoncer soudain Edmond Chollet comme un spéculateur, gonfler les titres et publier des portraits agressifs de ce massacreur de Lavaux. Le syndic de Villette était à mes yeux tout le contraire. Il avait compris mieux que les autres l'ampleur des menaces. Il avait médité. Il s'était démené pour trouver une solution. Là où les opposants voyaient un chancre résidentiel scandaleusement implanté en plein Lavaux, le syndic considérait une concession faite pour sauvegarder la vigne à long terme sur les neuf-dixièmes de sa commune. Il pouvait se présenter, dans la conjoncture des années 1970, comme l'un des premiers protecteurs efficaces de Lavaux.

J'ai saisi mon téléphone, appelé Franz Weber que je n'avais jamais rencontré en personne et nous avons pris rendez-vous. Je vins avec les

plans des péréquations de Villette. Lui m'offrit une large enveloppe me documentant sur ses réussites en Suisse et en Europe. Je me suis acharné à lui démontrer qu'on ne pouvait dénoncer comme ennemis publics un syndic valeureux et un architecte qui s'étaient ingéniés à tempérer l'alignement de 43 résidences aux portes du village. Cette solution n'était-elle pas préférable à un semis de chantiers dans les vignes ? « On ne peut pas, dans le canton de Vaud aujourd'hui, me suis-je aventuré à lui dire, interdire totalement toute extension de l'habitat. » « Si, on le doit ! » répliqua Weber.

Lorsque les Vaudois votèrent sur son initiative, je m'étais abstenu de la soutenir. Mais « Sauver Lavaux » triompha, en 1977, avec 64 824 oui contre 49 217 non.

Ce qui advint par la suite a fini par me persuader que Weber avait eu raison. Nous avons affaire à l'un de ces singuliers Suisses allemands, dont le nom se termine souvent en *-er* (il y a Jean Ziegler, Paul Hugger et d'autres), qui dans notre Suisse romande parfois molle et prudente témoignent d'allant, d'énergie, de passion sentimentale, et ouvrent des chemins nouveaux. Le combat de Franz avait touché les esprits et les cœurs, surmonté les voies tortueuses des concessions et des péréquations. On disait que « Sauver Lavaux » avait enfermé ses habitants dans un carcan, les empêchait de se développer librement, ce qui n'avait pas retenu 2266 votants parmi eux de l'approuver, contre 2801 rejetants. Des vigneron de Villette offrirent même une petite vigne au journaliste bâlois pour le remercier. Et même les gens de Lavaux qui ne l'aimaient pas, forts de cette protection, bientôt confirmée par

une loi cantonale, s'en sont plus tard prévalus, pour que l'UNESCO inscrive le site à son palmarès mondial.

Ainsi j'ai rejoint Franz Weber dans bien d'autres combats, certains gagnés, d'autres perdus, par exemple à la porte de Lavaux, dans la petite ville médiévale de Lutry, où la spéculation immobilière a fait bon marché de certaines claires recommandations des historiens de l'art. L'amitié et les beautés à défendre nous ont maintenus côte à côte au cours des décennies, car dans la défense des paysages, de la nature, des bêtes, les combats ne sont jamais gagnés. Preuve en est qu'après « Sauver Lavaux 1 », il y eut un 2, puis un 3. Ce n'est pas le lieu, en ces pages introductives, de raconter dans tous les détails comment la mention spécifique de Lavaux, site totalement protégé, fut supprimée par des juristes dans la nouvelle constitution vaudoise, puis réintroduite par le vote d'un peuple secoué par la fougue webérienne.

## **L'absolu**

Nous ne concluons pas ce texte sans la réflexion annoncée au début sur la protection efficace des forêts suisses depuis plus de cent ans. Les doutes que m'avait inspiré la position de Franz Weber sur la protection de Lavaux dans les années 1970 venait de son caractère absolu. Peut-on limiter à ce point les initiatives locales, le désir naturel de développer un territoire ? Des vignes pour toujours ?

Le livre escamoterait les difficultés si nous n'abordions pas la probléma-

tique d'une prohibition radicale. L'absolu important, l'absolu importun, qui protège mais qui limite, peut s'observer d'abord dans les sentiments d'un homme, dans son caractère, dans ses revendications ; puis l'absolu peut être analysé dans les motivations et la vie d'un peuple : ses relations avec un territoire, avec la patrie, vieux mot, mais réalité qu'il faut revêtir de sa signification contemporaine, dans un monde d'échanges continus et de mouvements. Il faut étudier particulièrement en Suisse les liens des gens avec certains paysages intériorisés, ou sublimés, ou simple cadre de la vie quotidienne et des trajets de travail, mais chargés des résonances intimes.

La valeur d'un lieu, donc des sentiments qu'il inspire, entraîne toutes sortes de conséquences dans notre équilibre nerveux, notre humeur dominante, notre santé, nos contacts sociaux et sans doute nos attitudes politiques. Il faut chercher là, concrètement, les indices d'un impératif, qui peut être lié à notre culture, au caractère d'une communauté régionale. L'avilissement progressif ou l'anéantissement de ce petit ou grand théâtre de chaque jour agit sur les habitants et secoue leur métabolisme basal. On peut se porter bien de voir tous les matins ce qui est beau. Dans un monde en perpétuelle agitation, on peut aussi se sentir mieux de savoir qu'en son pays, on n'est pas en train de vilipender certains sites éprouvés comme les garants d'un certain degré d'harmonie. L'absolu apparaît à cet égard comme une limite qui, par définition, doit être nette et contient un élément de verticalité. Tout franchissement précipitera le risque, ou l'impression, ce qui compte aussi, d'une dégringolade vers la banalité. Et le laid tue.

Pensons enfin au rôle de l'absolu dans les décisions politiques. Celles-ci



ne semblent-elles pas impliquer toujours le relatif? Ne sommes-nous pas condamnés, pour toujours, aux compromis?

Reconnaissons qu'il y a des concessions qui font le lit de la dégradation et des laideurs, et d'autres qui élèvent. Il y a surtout des actes de fermeté dont l'histoire se souvient et, s'ils s'expriment par un vote, éclairent la mémoire d'un peuple. L'interdiction absolue de diminuer la surface des forêts en Suisse fut justifiée par divers motifs techniques, comme la prévention des éboulements. Mais la décision concernait, sans que les législateurs en fussent même conscients, la nature du territoire en général, le visage de l'Helvétie, y compris la plaine. Ce frein catégorique opposé au grignotement, cet obstacle permanent et parfois irritant à de nouvelles constructions dans la Suisse en voie de se métropolitiser, fut un choix courageux conforté, depuis un siècle, par toutes sortes de bénéfices, pour l'air, l'eau, la diversité biologique et l'esprit.

On ne saisit pas la notion d'absolu sans la rapporter à l'enchantement. C'est l'irruption, dans nos sentiments et nos pensées, d'une dimension inattendue, d'une présence qui est là, toujours, autour de nous, et que nous ne remarquons plus. Cette autre chose, beauté toute proche, dote soudain l'existence d'un sens nouveau. Le sens caché d'un territoire. Nul doute que la destinée de Franz Weber est née d'émotions violentes, jusqu'à la moelle, qu'il éprouva et ressent encore devant tel horizon, tel lac, tel ciel, tel animal, ou découvrant un jour le vieil hôtel menacé de Giessbach entouré de cascades au mystère chinois.

Ce journaliste commença par s'intéresser à la mode par appétit de beauté. Vous pouvez trouver un charme foudroyant chez une femme, dans

une attitude, un poème, une chanson, mais retenons, en ce livre, que c'est face à Lavaux, ou à l'Engadine ou aux Baux de Provence, qu'il fut frappé (après tant d'autres) par un enchantement, définitif, tel Goethe à Rome, ou comme le voyageur qui arrive de Berne en train par le tunnel de Chexbres, et devant la plongée prodigieuse et subite du vignoble sur le Léman face aux Alpes de Savoie sous un ciel orangé, jette par la fenêtre son billet de retour.

Il ne faut pas ricaner de la beauté de carte postale. Ces petites photos sont les brindilles de l'absolu, un hommage que le petit commerce rend à la splendeur. N'est-ce pas un comble que la Suisse ruine ce petit commerce, et le grand tourisme qui la fait vivre, et l'économie nationale, en laissant ses « vues » les plus célèbres se couvrir d'une vérole ? Les paysages maltraités mettent fin à l'enchantement.

Les motifs d'intervention dans un territoire donné sont innombrables et incessants. Communications simplifiées, volonté d'un pont, programme d'une municipalité, spéculation, habitat en croissance, développement commercial, stationnement des véhicules, sulfatage, énergie éolienne, découvertes techniques enthousiasmantes inspirent d'année en année de nouveaux besoins. L'absolu peut alors intervenir comme un coup d'arrêt catégorique aux modes, aux mauvaises habitudes, à un projet individuel. C'est la suspension et le moment de méditation que doit imposer la beauté. Mais qui la définira ? Les gens du lieu, les voyageurs, les livres, les naturalistes, les peintres, des générations successives ou, comme un certificat officiel, un vote populaire, un article constitutionnel, une loi ou un ruban de l'Unesco.

*(Suite du texte page 39)*

*Album*

## **Le beau Lavaux**

Photographies de Jean-François Ponnaz

*Ces photographies, réalisées par un amoureux de la région, illustrent la beauté spectaculaire du paysage de Lavaux. Leur focalisation sur la zone du Dézaley montre en même temps que seule une partie du territoire protégé demeure encore préservée du bétonnage.*









